

**Département de la sécurité et de l'économie  
(DSE)**  
**Département de l'emploi, des affaires sociales  
et de la santé  
(DEAS)**

Achats-tests d'alcool : constats et mesures

4 juin 2015

# Rappel du cadre

**6 juin 2014**

Le DEAS annonce le lancement d'une campagne d'achats-tests (sans sanctions)

## Objectifs de la campagne

- Mesurer l'application de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs
- Evaluer le degré de facilité de se procurer de l'alcool à Genève

# Campagne motivée par 2 constats

## 1) *La consommation d'alcool est préoccupante chez les jeunes en Suisse*



Genève en 2010	Jeunes âgés de	
	14 ans	15 ans
Consommation d'alcool au moins une fois par semaine	13 %	15%
Deux situations d'ivresse ou plus le mois précédant l'enquête	12 %	11 %

*Health Behavior in School-Aged Children, données traitées par le SRED (DIP)*



# Campagne motivée par 2 constats

## ***2) La consommation excessive et ponctuelle d'alcool chez les jeunes comporte des dangers***

- Risques pour la santé : nocivité pour le cerveau, intoxications, coma, traumatismes (accidents), comportements sexuels à risques, violences agies et/ou subies...
- Consommation précoce = risque accru de dépendance et d'impacts sur la santé à l'âge adulte

# Objectifs de la campagne

***Connaître le degré de facilité de se procurer de l'alcool à Genève en vue de :***

***1) Retarder l'âge de la première consommation d'alcool***

Un des quatre axes du plan cantonal de prévention et de promotion de la santé 2011-2016

# Objectifs de la campagne

## 2) *Prévenir et réduire l'accès à l'alcool*

Comment?

- Plusieurs projets actuellement soutenus par le canton
- Efficacité des mesures structurelles pour prévenir l'accès de l'alcool des jeunes
  - prix de vente
  - horaires de ventes
  - lieux de ventes
  - interdiction de vente d'alcool aux mineurs

# Interdiction de vente d'alcool aux mineurs

La campagne visait à vérifier si le cadre légal qui interdit la vente de vin, de bière, de cidre aux jeunes de moins de 16 ans et interdit la vente de spiritueux, apéritifs et alcopops aux jeunes de moins de 18 est respecté.

## Dispositions légales :

- 49, al. 1a de la Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH)
- 4, al. 2 et 3 de la Loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA)

# Dispositif pour réaliser l'enquête

- **Conception de la campagne : Carrefour addictions**
- **Partenaires de Carrefour addictions :**
  - ***Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe)***
    - Identification et formation des adolescents (7 équipes de deux adolescents âgés entre 14 et 17 ans et faisant leur âge)
    - Encadrement des adolescents par des TSHM pendant les tests
  - ***Addiction Suisse***
    - Echantillonnage des lieux de vente retenus à partir des bases de données du Service du commerce.
    - Réception, analyse et restitution anonymisées des données récoltées



# Campagne d'information lancée au préalable par le DEAS

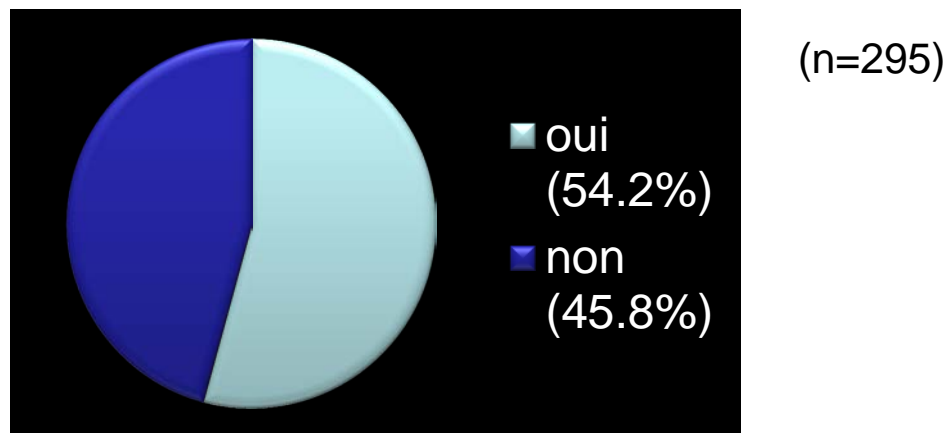
- Services cantonaux et communaux chargés du contrôle de l'application des lois
- Associations professionnelles de la branche
- Courrier d'information aux lieux de consommation et commerces
- Communiqué de presse du DEAS

# Résultats des achats-tests d'alcool (été 2014 – Genève)

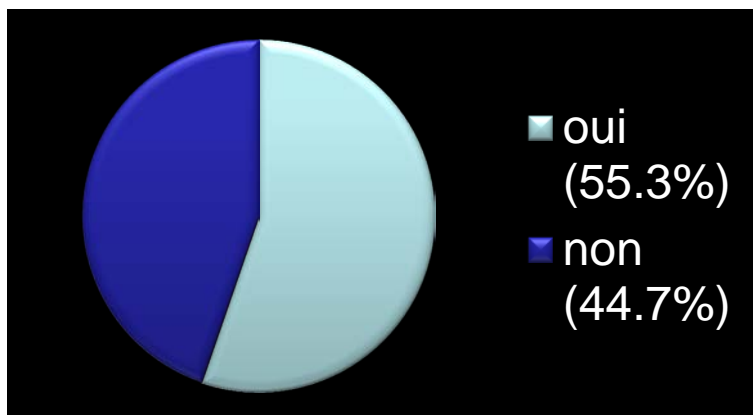
- **295 achats-tests validés sur 350 visés**
  - **76 points de vente « à l'emporter »**
    - 36 magasins d'alimentation, 24 kiosques, 16 « autres »
  - **219 cafés, bars et restaurants**
    - 154 cafés-restaurants ou autres buvettes et 65 cafés-bars

# Acceptation (oui) ou refus (non) de vente d'alcool

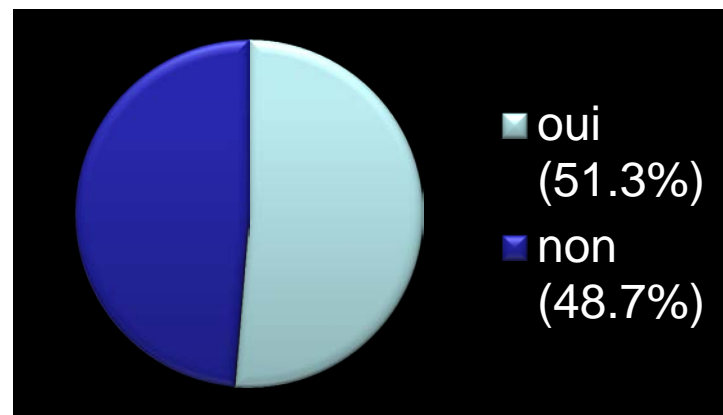
## Résultats globaux et par type de point de vente



Consommation sur place (n=219)



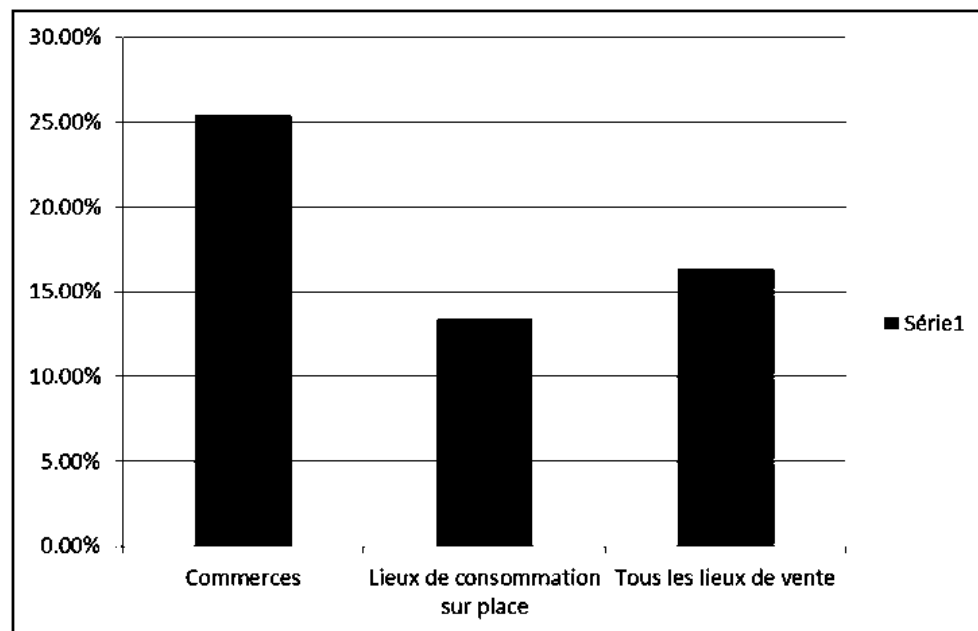
Vente à l'emporter (n=76)



# Demande de pièce d'identité

- **Demande de ID : 16.4% des tests**
  - vente à l'emporter = 25.4%
  - bars, cafés et restaurants = 13.4%
- **Vérification ID + pas âge d'acheter => 90% de refus de vente**
  - bars, cafés et restaurants = 92.9%
  - vente à l'emporter = 94.4%

Demande d'une pièce d'identité lors des achats-tests  
Genève, 2014 (N= 295)



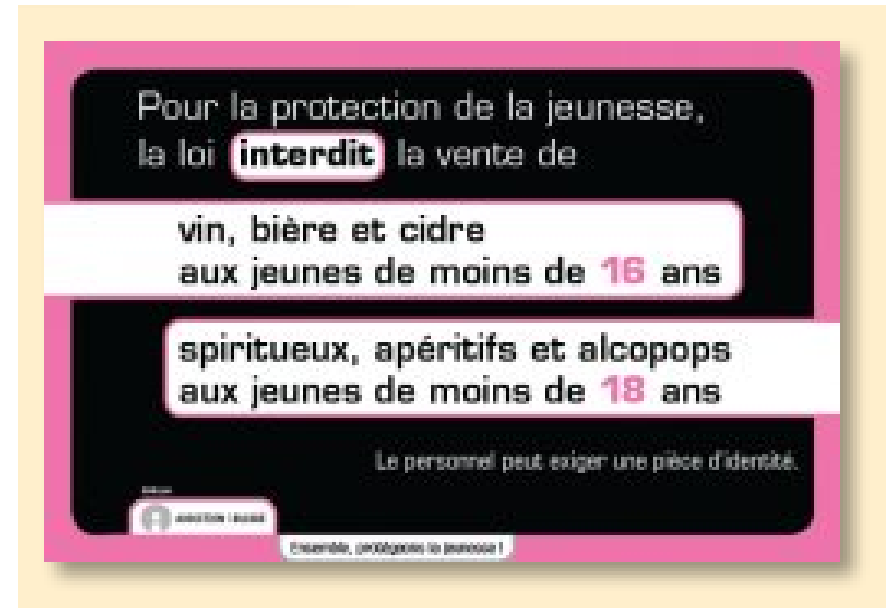
Addiction suisse (2015)

# Type d'alcool vendu

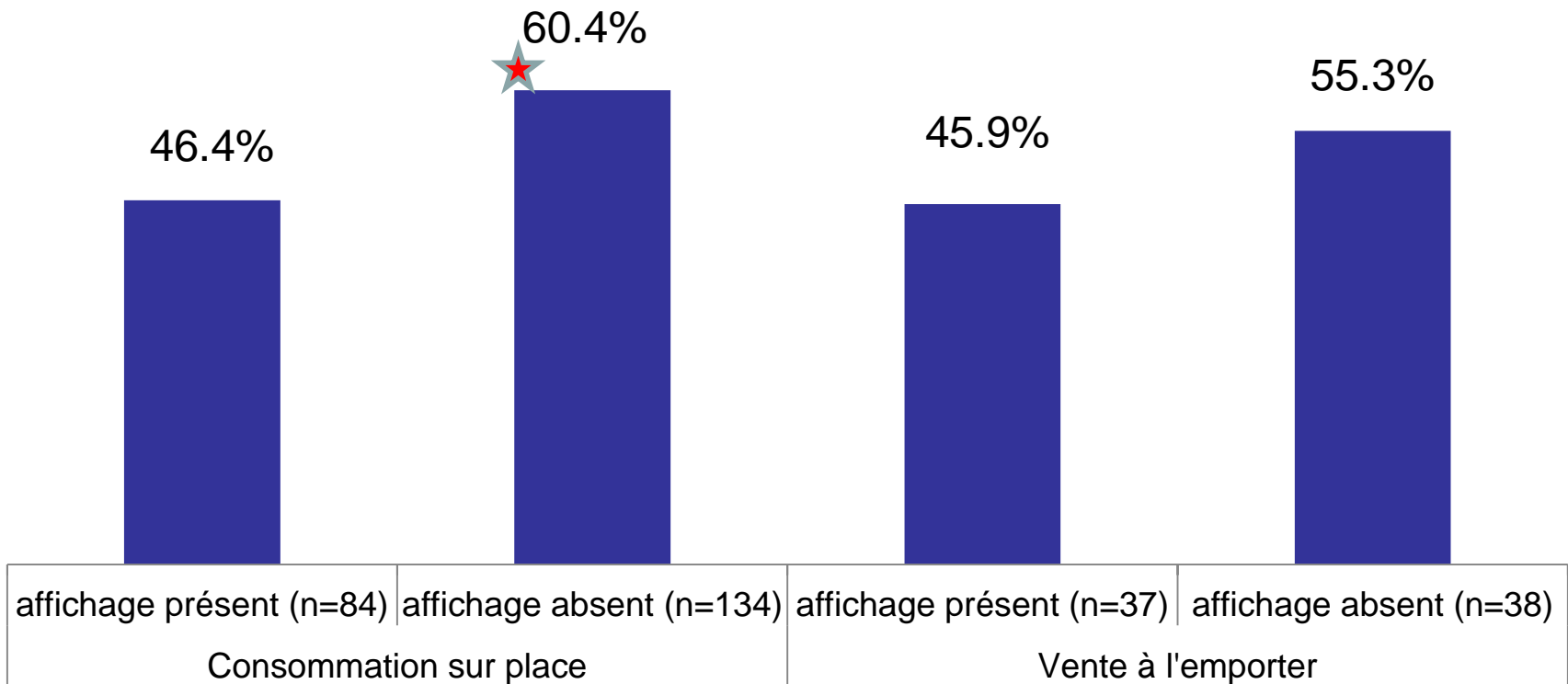
- **Etablissements à consommation « sur place »**
  - boissons fermentées = 57.4% de ventes
  - boissons distillées = 53.4%
- **Vente à l'emporter**
  - boissons fermentées = 52.8% de ventes
  - boissons distillées = 50.0%

# Affichage des dispositions légales

- **Affichage observé dans 41.3% de points de ventes/établissements (121/293)**
  - 49.3% « vente à l'emporter »
  - 38.5% « restauration »



# Acceptation de vente avec ou sans affichage des dispositions légales visible (« consommation sur place » et « vente à l'emporter »)



# Introduction

Loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA)

Art. 11 Horaire d'exploitation maximale

- 1 La vente de boissons alcooliques à l'emporter est interdite de 21 h à 7 h, indépendamment des dispositions de la loi sur les heures d'ouverture des magasins, du 15 novembre 1968.
- 2 Font exception les établissements autorisés au sens de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 17 décembre 1987 (LRDBH).

## Quelques chiffres

1081 autorisations délivrées par le Services du commerce, soit :

- 20% établissements publics (ex. cafés-restaurants)
- 80% commerces ( ex. magasins, dépanneurs)



# Mission conjointe pour plus de résultats

Opérations conjointes SCom / Police / APM :

- 2013 : 4 contrôles conjoints
- 2014 : 28 contrôles conjoints
- 2015 : contrôles prévus avec l'arrivée des beaux jours

## Traitements des rapports

Envoi des rapports par :

- Police
- APM
- Inspecteurs du SCom

# Sanctions

En 18 mois :

- 531 jours de fermeture
- 34 dépanneurs concernés
- plusieurs récidives

**Soit près d'un 1 ½ de fermetures cumulées**

**Principaux quartiers concernés :**

- Les Pâquis
- Les Eaux-Vives

# Des peines variables selon le délit et la récidive

- Peine minimale prononcée : 1 jour de fermeture
- Peine maximale prononcée : 60 jours de fermeture

## Buts poursuivis par ces mesures :

- Respect de la loi
- Rasséréner le quartier et faire retomber la pression
- Montrer qu'il n'y a pas d'impunité

# Mesures de prévention du DEAS

## Une approche multidisciplinaire

- Mesures structurelles (bases légales et réglementaires etc.)
- Information et sensibilisation des milieux concernés
  - Restitution des résultats de l'étude aux associations professionnelles de la branche
  - Recherche avec les partenaires de solutions pour augmenter la compliance légale
- Formations du personnel de vente et de service
  - Gestion des situations délicates
- Mise à disposition d'outils pour déterminer l'âge
- Renforcement du rôle parental
- Incitation des adolescents à modifier leurs comportements
- Contrôles et sanction lors des non-respect (DSE)

# Les parents reprennent la main : ce qui existe

[accueil ado](#) [ados et alcool](#) [face à mon ado](#) [avec mon ado](#) [mythes sur l'alcool](#) [adresses utiles](#) [conseil en ligne](#)

## Pour pouvoir lui parler d'alcool....

- Etre au clair sur l'usage d'alcool chez
- Savoir ce que dit la loi sur l'alcool
- Connaître les principaux mythes sur l'
- Comprendre ce qu'est le binge drinkin
- Définir des limites concernant l'alcool
- Réagir à sa consommation abusive

## Pour en savoir plus....

- Des articles scientifiques décryptés
- Les effets de l'alcool - OFSP
- Les enquêtes FEGPA
- Des brochures pour les parents
- Des statistiques sur l'alcool et les ado

## A voir avec son ado....

- Le quiz "Es-tu naïf face à l'alcool?"
- Des vidéos de prévention
- Un contrat de sortie
- L'alcool dans le corps - Addiction Info
- Alcotool : un outil pour les ados

## Nouvelle enquête sur les parents...

### Mon ado et les substances

La FEGPA, le CIPRET et la FVA ont interrogé des parents sur leur tolérance vis-à-vis de l'usage d'alcool, de tabac et de cannabis à l'adolescence.

[Lire le rapport d'enquête...](#)



## A voir sur le net....



...vers d'autres vidéos de prévention...

avec le soutien de



Carrefour addiction

FEGPA  
PRÉVENTION ALCOOL



# Soutenir l'action des parents

## Projets 2015 menés par le DEAS avec ses partenaires

- Diffusion de cartes présentant le site web **mon-ado.ch**
  - Traduction de certaines rubriques de mon-ado.ch en plusieurs langues (anglais, espagnol, portugais, albanais)
  - Mailing de sensibilisation (10'000) accompagné d'un questionnaire adressé aux parents d'enfants adolescents
- Création d'une page internet Etat de Genève centralisant
- Des informations essentielles
  - Des sites d'intérêt
  - Des supports visuels à imprimer pour faciliter la communication des parents dans le cadre de soirées privées

[www.ge.ch/alcool-et-jeunes](http://www.ge.ch/alcool-et-jeunes)

# Poursuivre des actions ciblant les jeunes

- « **Prévention par les pairs** » sur l'espace public et dans les milieux festifs
  - Des jeunes parlent à d'autres jeunes
- Diffusion de la « **Black Box** » créée avec des jeunes
  - Pour évoquer les comportements sexuels à risques liés à une alcoolisation excessive



# Une stratégie pour le DSE

- Trois axes:
  - Rappeler le cadre légal
  - Lancement d'une campagne d'informations et de contrôles
  - Poursuivre les sanctions



# Mesures du DEAS – prochaines étapes

- Redéfinir avec les partenaires concernés par la vente d'alcool les mesures pour augmenter le respect des dispositions légales
  - Revoir avec les associations subventionnées les mesures susceptibles de renforcer la position des parents comme vecteur de découragement de la consommation d'alcool
  - Se coordonner avec les autres départements (notamment le DIP) afin d'informer suffisamment tôt les jeunes concernés
  - Coordonner et mettre à disposition du public de l'information actualisée sur cette problématique
- **2016** : seconde campagne d'achats-tests d'alcool de monitoring, anonyme et sans sanctions, prévue pour évaluer les effets de la mise en place de ces mesures

# Conclusion

- Renforcer la prévention et l'information
- Sanctionner plus sévèrement les ventes d'alcool aux personnes mineures
- Actions conjointes de deux départements (DSE et DEAS) et de plusieurs services (service du commerce, police, service du médecin cantonal)
- Enjeu de santé publique mais aussi de pacification des quartiers concernés par cette problématique

## Rappel

- La nouvelle loi sanctionne plus lourdement et donne plus de moyens

Merci,  
des questions ?



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

DEAS/DSE conférence de presse du 4 juin 2015  
achats-test d'alcool

04.06.2015 - Page 27